

Guide pratique des déchets

2016



Un service connecté pour répondre à vos questions et mieux trier !

Pourquoi faut-il réduire et trier les déchets ?

- Pour la protection de notre environnement,
- Pour préserver les ressources naturelles,
- Pour économiser l'énergie,
- Pour limiter les coûts en réduisant les quantités.

Déchets d'emballages ménagers

Bouteilles en plastique



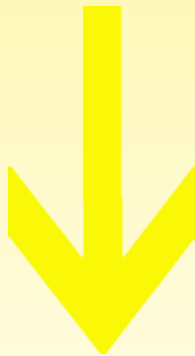
Soda, eau minérale, jus de fruit, adoucissant, lessive, liquide vaisselle, javel, lait, douche, shampooing, lait de toilette, ...

Boîtes métalliques, briques, cartonnets, aérosols



Canette de boisson, boîte de conserve, barquette aluminium, brique alimentaire, bidon et boîte métallique, boîte et sur-emballages en carton

Je les mets en vrac, vides et aplatis



ou



Autres destinations

Papiers

TOUS les papiers se trient et se recyclent.

Journaux/Magazines



Publicités/Prospectus



Enveloppes/Papiers



Catalogues/Annuaire



Courriers/Lettres



Livres/Cahiers



Y a-t-il des exceptions ?

- papiers salis ou gras
- films en plastique enveloppant les revues,
- papier photo, papier peint,
- papier aluminium,
- mouchoirs en papier,
- couches.



Bac ordures ménagères

Le saviez-vous : le papier est recyclable au moins 5 fois

Bouteilles, bocaux, pots en verre



**Je les mets en vrac, vides,
sans bouchons ni capsules**



Y a-t-il des exceptions ?

- vaisselle, faïence, porcelaine,
- pots de fleurs,
- vitres et miroirs.



Bac ordures ménagères

Le saviez-vous : le verre se recycle à l'infini

Ordures ménagères

Le bac à ordures ménagères

Je dépose mes ordures ménagères dans un sac poubelle bien fermé dans le bac.

Je sors mon bac la veille au soir de la collecte et le rentre aussitôt après qu'il est été vidé.



Il est possible d'apposer cet autocollant sur votre bac lors de votre départ. Il est disponible au Service Environnement de la Mairie.



Les bennes «Soleil Pac»

Elles permettent aux particuliers de déposer leurs ordures ménagères 24h/24 (par exemple avant de prendre le bateau).



Respectez les abords des points-tri et des corbeilles pour garder une image de l'île propre. Seuls les petits détritrus doivent finir dans les corbeilles. Aucun dépôt au pied des points-tri.

Le dépôt de sacs poubelle au sol est strictement interdit.

Désormais des amendes seront encourues, pouvant aller jusqu'à 1500 €.



MODIFICATION DES EMPLACEMENTS DE POINTS-TRI AUX VIEILLES ET AUX BEURUANS.

ménagères, des bacs et sacs jaunes

 Bacs et sacs jaunes : les sortir la veille au soir

Avril	Le Port Ker Châlon	Autres villages
V 1		
S 2		
D 3		
L 4	■	
M 5		■
M 6		
J 7		■
V 8		
S 9		
D 10		
L 11	■	
M 12		■
M 13		
J 14		■
V 15		
S 16		
D 17		
L 18	■	
M 19		■
M 20		
J 21		■
V 22		
S 23		
D 24		
L 25	■	
M 26		■
M 27		
J 28		■
V 29		
S 30		

Mai	Le Port Ker Châlon	Autres villages
D 1		
L 2	■	
M 3		■
M 4		
J 5	Ascension	
V 6		■
S 7		
D 8	Victoire 1945	
L 9	■	
M 10		■
M 11		
J 12		■
V 13		
S 14		
D 15		
L 16	Pentecôte	
M 17	■	
M 18		■
J 19		■
V 20		
S 21		
D 22		
L 23	■	
M 24		■
M 25		
J 26		■
V 27		
S 28		
D 29		
L 30	■	
M 31		■

Juin	Le Port Ker Châlon	Autres villages
M 1		
J 2		■
V 3		
S 4		
D 5		
L 6	■	
M 7		■
M 8		
J 9		■
V 10		
S 11		
D 12		
L 13	■	
M 14		■
M 15		
J 16		■
V 17		
S 18		
D 19		
L 20	■	
M 21		■
M 22		
J 23		■
V 24		
S 25		
D 26		
L 27	■	
M 28		■
M 29		
J 30		■

Détachez le calendrier

doit être directement déposé sur le sol.
 e ! Faites du compostage avec votre herbe tondu.
 e, contactez Suez Environnement au 02 51 58 78 57

Collecte 2016 des ordures ménagères

Ordures ménagères : sortez votre bac la veille au soir et rentrez le dans votre propriété après la collecte

Juillet		Le Port Ker Châlon	Autres villages
V	1		
S	2		
D	3		
L	4	■	
M	5		■
M	6		
J	7		■ ■
V	8		
S	9		
D	10		
L	11	■ ■	■ ■
M	12		■
M	13		
J	14	■ ■	■ ■
V	15		■
S	16		
D	17		
L	18	■ ■	■ ■
M	19		■
M	20		
J	21	■ ■	■ ■
V	22		■
S	23		
D	24		
L	25	■ ■	■ ■
M	26		■
M	27		
J	28	■ ■	■ ■
V	29		■
S	30		
D	31		

Août		Le Port Ker Châlon	Autres villages
L	1	■ ■	■ ■
M	2		■
M	3		
J	4	■ ■	■ ■
V	5		■
S	6		
D	7		
L	8	■ ■	■ ■
M	9		■
M	10		
J	11	■ ■	■ ■
V	12		■
S	13		
D	14		
L	15	■ ■	■ ■
M	16		■
M	17		
J	18	■ ■	■ ■
V	19		■
S	20		
D	21		
L	22	■ ■	■ ■
M	23		■
M	24		
J	25	■ ■	■ ■
V	26		■
S	27		
D	28		
L	29	■	
M	30		■
M	31		

Septembre		Le Port Ker Châlon	Autres villages
J	1		■ ■
V	2		
S	3		
D	4		
L	5	■	
M	6		■
M	7		
J	8		■ ■
V	9		
S	10		
D	11		
L	12	■	
M	13		■
M	14		
J	15		■ ■
V	16		
S	17		
D	18		
L	19	■	
M	20		■
M	21		
J	22		■ ■
V	23		
S	24		
D	25		
L	26	■	
M	27		■
M	28		
J	29		■ ■
V	30		

- Aucun sac d'ordures ménagères ne doit être laissé sur la voie publique.
- Aucune collecte de déchets verts en porte-à-porte.
- Collecte payante des encombrants, à la demande.

Magères, des bacs et sacs jaunes

 Bacs et sacs jaunes : les sortir la veille au soir

Octobre	Le Port	Ker Châlon	Autres villages
S 1			
D 2			
L 3	■		
M 4			■
M 5			
J 6		■	■
V 7			
S 8			
D 9			
L 10	■		
M 11			■
M 12			
J 13		■	■
V 14			
S 15			
D 16			
L 17	■		
M 18			■
M 19			
J 20		■	■
V 21			
S 22			
D 23			
L 24	■		
M 25			■
M 26			
J 27		■	■
V 28			
S 29			
D 30			
L 31	■		

Novembre	Le Port	Ker Châlon	Autres villages
M 1	Toussaint		
M 2			■
J 3		■	■
V 4			
S 5			
D 6			
L 7	■		
M 8			■
M 9			
J 10		■	■
V 11	Armistice		
S 12			
D 13			
L 14	■		
M 15			■
M 16			
J 17		■	■
V 18			
S 19			
D 20			
L 21	■		
M 22			■
M 23			
J 24		■	■
V 25			
S 26			
D 27			
L 28	■		
M 29			■
M 30			

Décembre	Le Port	Ker Châlon	Autres villages
J 1		■	■
V 2			
S 3			
D 4			
L 5	■		
M 6			■
M 7			
J 8		■	■
V 9			
S 10			
D 11			
L 12	■		
M 13			■
M 14			
J 15		■	■
V 16			
S 17			
D 18			
L 19	■		
M 20			■
M 21			
J 22		■	■
V 23			
S 24			
D 25	Noël		
L 26	■		
M 27			■
M 28			
J 29		■	■
V 30			
S 31			

doit être directement déposée sur le sol.
 e ! Faites du compostage avec votre herbe tondu.
 e, contactez Suez Environnement au 02 51 58 78 57

Collecte 2016 des ordures

Ordures ménagères : sortez votre bac la veille au soir et rentrez le dans votre propriété après la collecte

Janvier	Le Port Ker Châlon	Autres villages
V 1	Jour de l'An	
S 2		
D 3		
L 4	■	
M 5		■
M 6		
J 7		■
V 8		
S 9		
D 10		
L 11	■	
M 12		■
M 13		
J 14		■
V 15		
S 16		
D 17		
L 18	■	
M 19		■
M 20		
J 21		■
V 22		
S 23		
D 24		
L 25	■	
M 26		■
M 27		
J 28		■
V 29		
S 30		
D 31		

Février	Le Port Ker Châlon	Autres villages
L 1	■	
M 2		■
M 3		
J 4		■
V 5		
S 6		
D 7		
L 8	■	
M 9		■
M 10		
J 11		■
V 12		
S 13		
D 14		
L 15	■	
M 16		■
M 17		
J 18		■
V 19		
S 20		
D 21		
L 22	■	
M 23		■
M 24		
J 25		■
V 26		
S 27		
D 28		
L 29	■	

Mars	Le Port Ker Châlon	Autres villages
M 1		■
M 2		
J 3	■	■
V 4		
S 5		
D 6		
L 7	■	
M 8		■
M 9		
J 10		■
V 11		
S 12		
D 13		
L 14	■	
M 15		■
M 16		
J 17		■
V 18		
S 19		
D 20		
L 21	■	
M 22		■
M 23		
J 24		■
V 25		
S 26		
D 27		
L 28	Pâques	
M 29	■	
M 30		■
J 31		■

. Aucun sac d'ordures ménagères ne d
 . Aucune collecte de déchets verts en porte-à-port
 . Collecte payante des encombrants, à la dem

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Plusieurs catégories :

- les petits appareils en mélange (PAM) : fer à repasser, jouets à pile, téléphone, ...
- le gros électroménager hors froid (GHF) : four, lave-vaisselle, chauffe-eau, ...
- Le gros électroménager froid (GEF) : réfrigérateur, congélateur, ...
- Les écrans : télévision, ordinateur, ...

que vous pouvez :

- soit déposer à la déchèterie,
- soit mettre en dépôt l'ancien appareil au magasin si achat d'un neuf,
- soit contacter Suez Environnement (02 51 58 78 57) pour une collecte payante.

INFORMATIONS : WWW.ECO-SYSTEMES.FR



PAM



GHF



GEF



Les écrans

Déchets verts

Valorisez les déchets verts en :

- les compostant (voir ci-dessous),
- nourrissant votre pelouse grâce à la tonte mulching (herbe hachée menu non ramassée),
- coupant l'herbe au bon moment,
- utilisant les tontes en paillage,
- choisissant des végétaux qui poussent moins vite et des variétés d'ornement appropriées.

Compostez vos déchets verts (feuilles mortes, copeaux de bois, tontes de gazon) avec vos déchets de cuisine (épluchures, sachets de thé, marc de café) au lieu de les jeter.

Deux solutions pour un bon compost : mélangez les différentes catégories de déchets et aérez la matière régulièrement.

Infos : trivalis.fr - rubrique : «kiosque»



Composteur à 25€
en vente au Service Environnement de la Mairie :
3 volumes au choix,
en bois ou en plastique.

Autres collectes

Les médicaments

À rapporter à la pharmacie.

Les ampoules et néons

À déposer sans les casser et sans emballages dans des points de collecte (déchèterie, supermarchés).

Les textiles

Des bornes textiles sont installées sur les parkings des supermarchés, place de l'Entraide rue du Louzigny à St-Sauveur et à la déchèterie. Les textiles doivent être emballés dans des sacs avant d'être déposés dans les bornes.

Sont acceptés : vêtements propres mêmes déchirés ou simplement troués, linge de maison et tissus d'ameublement, les articles de maroquinerie (chaussures, sacs, cartables, valises, ...), les peluches, les bottes en caoutchouc, ...

Les piles

À déposer dans les points de vente (supermarchés).

Les cartouches d'encre vides et les bouchons de liège

La Ligue contre le cancer Vendée recycle ces déchets-là. Avec les recettes, elle vient en aide aux malades et à leurs proches, soutient la recherche, etc.

- Les cartouches d'encre vides : dépôt en mairie et à la déchèterie.
- Les bouchons de liège : dépôt à Orthobio et dans les supermarchés.

L'amiante

La collecte de l'amiante pour les particuliers a lieu sur la déchèterie de la Marèche une fois par an.

Pour le dépôt, inscription et retrait d'un kit de conditionnement de l'amiante au Service Environnement de la Mairie.

Divers

Les balles de tennis sont à déposer au Tennic Club Islais.

Les outils d'écriture (stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs, etc.) sont à déposer dans les bornes disponibles en Mairie, à la déchèterie, dans les écoles et les collèges.



Un doute, une question ?

**Contactez le Service Environnement et Développement Durable
de la Mairie au 02.51.59.49.59 ou surfez sur trivalis.fr.**

Comment produire moins de déchets ?

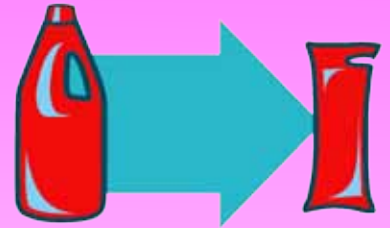
Limitez le gaspillage alimentaire

- prêtez attention aux dates de péremption,
- achetez ce dont vous avez besoin en quantité,
- conservez bien vos aliments,
- accommodez les restes plutôt que de les jeter.



Limitez les emballages

- préférez, lors de vos achats, les produits en vrac ou à la découpe, sans sachet, les conditionnements grand format, les dosages standards plutôt que les versions individuelles, etc., les produits durables,
- optez, dès que possible, pour les emballages ou conditionnements réutilisables, les produits rechargeables, les produits concentrés.



1 poule, 2 poules, 3 fois moins de déchets

La poule est omnivore. Elle peut vous aider à réduire le contenu de votre bac en mangeant les épluchures et les restes alimentaires. Prenez-en soin.



Bacs à marées

Nouveau dispositif mis en place pour le nettoyage des plages du 01/11 au 31/03.

Les usagers pourront ainsi y déposer les déchets amenés par la mer et collectés sur les plages (cordages, bidons, etc.).

NE SURTOUT PAS METTRE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Six bacs (fabriqués par les Chantiers Collectifs) **sont installés sur l'île :**

- à la plage des Broches,
- à la cale des Vieilles,
- aux Corbeaux (près des toilettes),
- à la Petite Conche (accès puits Marie-Françoise),
- à Ker Châlon (à côté des toilettes),
- à la Pulante.



Ils seront vidés en moyenne tous les 15 jours par les Services Techniques et plus si nécessaire suite aux grandes marées et à de grandes tempêtes.

Redevance incitative

L'Etat a mis en place un plan de réduction des déchets. Les collectivités doivent donc se mobiliser pour améliorer le tri et valoriser les déchets avec les usagers. Plusieurs moyens existent et les élus ont choisi d'installer la **redevance incitative** sur l'île **pour augmenter le tri, optimiser les collectes et maîtriser les coûts.**

La redevance incitative est une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Son montant varie en fonction de l'utilisation réelle par l'utilisateur. Le principe de facturation de cet outil comprend une part fixe (collecte, tri, déchèterie, gestion administrative, communication et divers) ainsi qu'une part variable, liée aux quantités d'ordures ménagères produites par l'utilisateur et calculée en fonction du ou des critères retenus (ex. : nombre de ramassages).

Des réunions d'information auront lieu pour présenter les premières étapes en 2016.

- **La phase de préparation à la mise en œuvre comprend :**

- Le lancement des marchés publics,
- L'élaboration du Règlement du service et de la grille tarifaire,
- Les supports de communication,
- Le suivi des indicateurs (tonnages, taux de présentation, ...).

- **La phase de mise en œuvre comprend :**

- La communication,
- **La réalisation des enquêtes auprès des usagers en porte-à-porte,**
- **La constitution du fichier des usagers redevables,**
- **La distribution des bacs** (les bacs actuels serviront pour les déchets d'emballages ménagers : disparition des sacs jaunes),
- L'expertise pour les points spécifiques,
- ...



Déchèterie de la Marèche et Eco-Station des Corbeaux

Horaires de la déchèterie de la Marèche

 Ouvert  Fermé

Du 1^{er} septembre au 30 juin

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
9h - 12h						
14h - 17h						

Du 1^{er} juillet au 31 août

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
8h - 12h						
14h - 17h30						

Déchets autorisés

	Tout venant		Cartons		Plastiques souples Ferrailles		Déchets d'équipements électriques et électroniques
	Bois		Batteries		Plastiques rigides		Déchets ménagers spéciaux : huiles alimentaire, peintures, vernis, diluants, solvants, produits phytosanitaires

Horaires de l'éco-station des Corbeaux

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
10h - 12h						
14h15 - 17h						

Déchets autorisés



Déchets Verts



Gravats

Un doute ? Demandez conseil à l'agent de la déchèterie.